

Image not found or type unknown



Attestations concernant mon divorce

Par **Marierio56**, le **11/06/2020** à **04:01**

Bonsoir quand un client fournit à son avocat des attestations pour se défendre lors de son divorce l'avocat a t il le droit de les rentrées du dossier et de ne pas s en servir devant le JAF a la demande de tiers

Par **youris**, le **11/06/2020** à **09:42**

bonjour,

l'avocat a le droit et même le devoir d'éliminer des pièces dont l'utilisation peut présenter des risques et ne pas être dans l'intérêt de son client; client qui peut poser la question à son avocat pour connaître la raison de la non utilisation de ces attestations.

salutations